

N° de planche	Modifications	
	Indice	Date
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		
J		

Date: 15/12/2016
Echelle: 1/1500e

Elab. par: AT
Vérifié par: AT
Nature Modification:

Légende

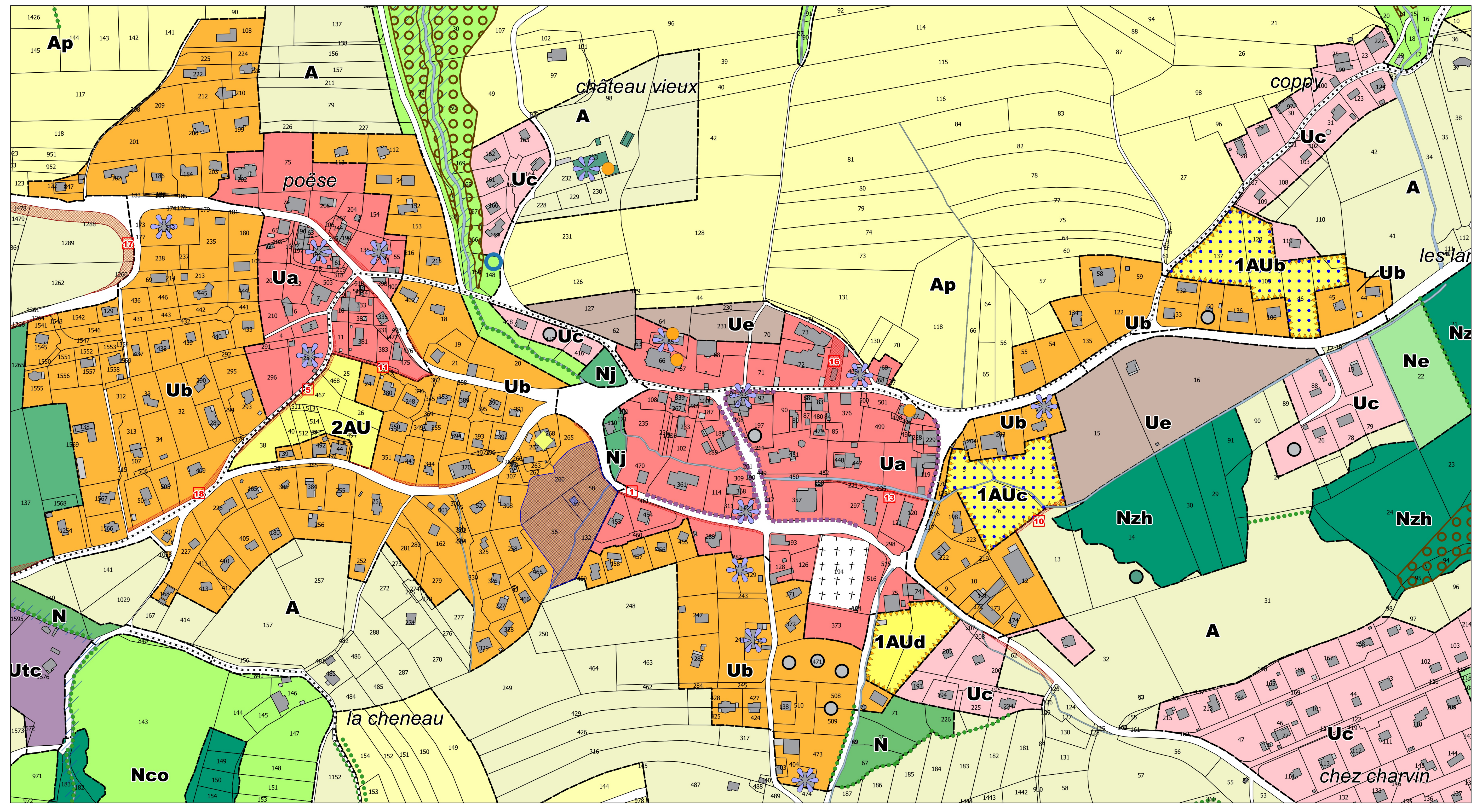
- Zonage**
- Zone urbaine**
- Ua : Centralité communale
 - Ub : Espace d'accompagnement des centralités
 - Uc : Zone urbaine résidentielle
 - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - Ut : Zone urbaine à vocation touristique
 - Ux : Zone urbaine à vocation d'activité
- Zone à urbaniser**
- 1AUa,b,c,d,e,f,x : Secteur de future urbanisation
 - 2AU : Zone à urbaniser - Long terme
- Zone agricole**
- A : Zone agricole
 - Aco : Zone agricole écologique (corridor écologique, APPB et réserve de chasse)
 - Ap : Zone naturelle protégée
- Zone agricole**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Nco : Zone naturelle écologique (corridor écologique, APPB et réserve de chasse)
 - Ne : Zone de protection de captage des eaux potables
 - Nj : Espace naturelle paysager
 - Ni : Zone naturelle de loisirs
 - Nzh : Zone naturelle d'importance écologique, zone humide, Natura 2000 et tourbière

- Autres éléments du zonage**
- Emplacement réservé
 - Périmètre de prélocalisation des équipements publics au titre du L.123-2c du CU
 - Périmètre de mixité sociale au titre du L.123-1-5 II 4° du CU
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement
 - Espace boisé classé
 - Secteur soumis à un aléa moyen ou fort repéré au titre de l'article R.123-11-b
 - Coeur de hameau à préserver au titre de l'article L.123-1-5 II 2°
 - Haies au titre de l'article L.151.29 du Code de l'urbanisme
 - Secteur de diversification commerciale au titre du L.151.16 du Code de l'Urbanisme
 - Itinéraire piétonnier à conserver (DIPPR) au titre de l'article L151.38 du Code de l'Urbanisme
 - Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial au titre du L.151.19
 - Bâti pouvant changer de destination au titre du L.151.13
 - Bâti repéré au titre de l'article R.123-12-2°
 - Patrimoine archéologique au titre du L.151.19
 - Patrimoine local au titre du L.151.19
 - Permis délivré en cours de validité

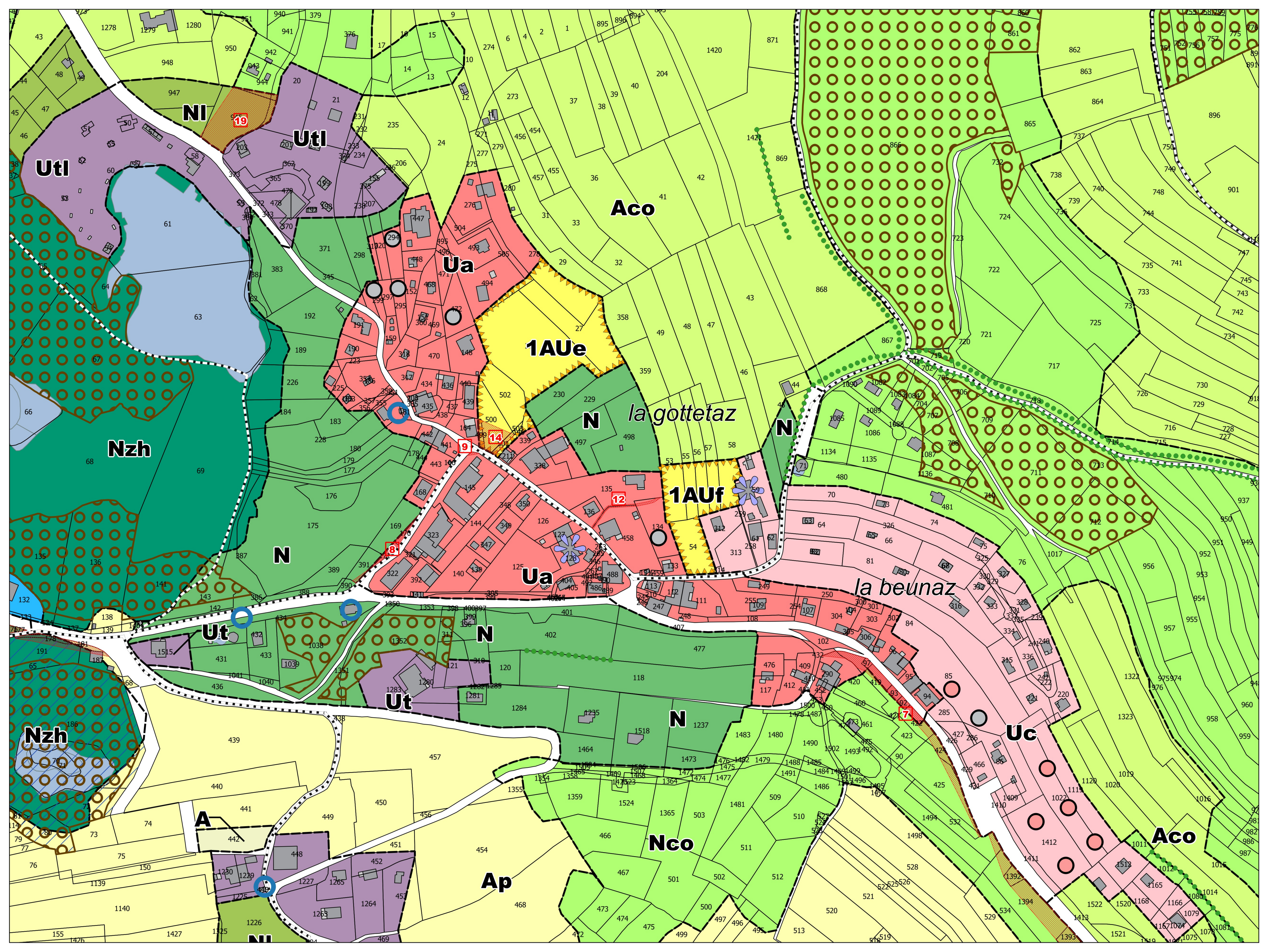
- Cadastre**
- Commune
 - Parcelle cadastrale
 - Cours d'eau
 - Bâtiment dur
 - Bâtiment léger
 - Bâtiment agricole
 - Construction non cadastrée
 - Bâti agricole non cadastré
 - Cimetière

Édition du 16/12/2016
Référence dossier : 2014_133
Référence plan : PLU 1500

1. Poëse



2. La Gottetaz



Bilan des emplacements réservés

Numero	Désignation	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Création d'un chemin piétonnier (largeur 3m)	692.9	Commune
2	Elargissement de la VC dite chemin des Confins (plateforme 6m)	115.59	Commune
3	Amenagement d'une rase, plateforme de 6m à Pierre Grosse	306.32	Commune
4	Elargissement de la VC dite route de Cumilly, plateforme de 7m	3400.04	Commune
5	Elargissement de la VC dite chemin Colaret (plateforme de 6m)	471.71	Commune
6	Elargissement de la R.D.52	2223.04	Commune
7	Elargissement de la VC dite de la Gottetaz (plateforme de 7m)	256.57	Commune
8	Amenagement du carrefour de la route de la plage et du chemin de la Gottetaz	14.15	Commune
9	Création d'un chemin carrossable non goudonné de 3m de large	207.88	Commune
10	Création d'un chemin piétonnier, plateforme 2m (Poëse)	134.03	Commune
11	Amenagement d'une plateforme 2m (chef-lieu)	292.42	Commune
12	Place à Lyonnet	21.16	Commune
13	Extension du groupe scolaire	679.51	Commune
14	Elargissement de la R.D.21	9100.81	Commune
15	Elargissement de la R.D.252 dite route de la Chaumière	1079.34	Commune
16	Création d'un parking affecté à la zone touristique du lac de la Beunaz	1973.72	Commune
Total		1439.42	